

Année académique 2024 - 2025

Département de l'Éducation et du Social

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Ateliers de formation professionnelle 3			
Ancien Code	PEGR3B67FR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XERB3670		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Laura KOSSIANOV (laura.kossianov@helha.be) Emmanuelle TARINI (emmanuelle.tarini@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objet de cette UE est de développer les aspects pratiques et réflexifs du futur enseignant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences,

- programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de:

- présenter une réflexion méthodologique dans le cadre des disciplines enseignées
- présenter un dossier réflexif reprenant des activités d'enseignement ou hors enseignement
- présenter un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en œuvre à travers les activités qu'il prépare dans différents contextes ;
- adopter un regard critique et réflexif, faire preuve de curiosité intellectuelle vis-à-vis des pratiques observées et/ou vécues.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEGR3B68FR

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR3B67FRA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR3B67FRA Ateliers de formation professionnelle 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Ancien Code	22_PEGR3B67FRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZERB3671		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Poursuivant le travail commencé les deux premières années, ce cours (pris en charge par des maîtres de formation pratique et par le professeur de pédagogie) permettra à l'étudiant de poursuivre le développement des compétences suivantes:

- § Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique
- § Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer et les réguler
- § Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage
- § Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.

Nouveau référentiel

Les compétences visées, dans le cadre de ce cours, sont les suivantes :

- v C6 : Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
- v C4 : Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

Les compétences sollicitées sont les suivantes :

- v C3 : Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société
- v C5 : Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- v C7 : Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

Au service du développement de ces compétences, les objectifs suivants seront poursuivis:

- § Construire - vivre - adapter des activités d'apprentissage en adéquation avec les exigences demandées lors des stages
- § Adopter un regard critique vis-à-vis des pratiques (critiques constructives) et ce, en situation concrète propre à sa discipline
- § Développer l'automatisme d'analyse réflexive nécessaire à tout enseignant
- § Envisager le transfert de ce qui aura été dégagé dans des situations d'apprentissage qui seront vécues lors des stages

- § Retravailler les documents de préparation de manière efficace et efficiente
- § Mettre en place des démarches actives: utiliser des dispositifs variés
- § Envisager les modalités de différenciation et d'évaluation des activités
- § Se familiariser avec l'utilisation des documents de référence
- § Découvrir des cadres théoriques permettant l'éclairage de la pratique
- § Observer et analyser des situations de classe afin d'améliorer son dispositif

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- § Observation et analyse des pratiques de terrain afin de transférer les caractéristiques construites pour les stages
- § Organisation de séances basées sur le recueil de besoins liés aux stages et au TFE
- § Utilisation de certains éclairages théoriques permettant de perfectionner sa manière d'enseigner ou de s'analyser
- § Utilisation des socles de compétences pour construire des activités en situation réelle ou simulée

Démarches d'apprentissage

- § Vécu d'activités (individuelles - de groupe) pour élèves ou pour adultes
- § Construction d'activités
- § Discussions / débat /apports théoriques à propos des activités vécues.
- § Entretiens d'accompagnement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

- § JAMAER (C.) et STORDEUR (J.), Oser l'apprentissage...à l'école, Bruxelles, éd. De Boeck, 2006.
- § PIERRET-HANNECART (M.) et PIERRET (P.), Des pratiques pour l'école d'aujourd'hui, Bruxelles, éd. De Boeck, 2006
- § RIEUNIER (A.), Préparer un cours -1- Applications pratiques, Paris, ESF, 2000. / Socles de compétences et site du SeGEC
- § STORDEUR (J.), Enseigner et/ou apprendre, Bruxelles, éd. De Boeck, 1996

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux AFP est obligatoire et conditionne l'accès aux stages. Les tâches demandées lors des cours et non effectuées avec satisfaction occasionneront une interdiction de présenter l'examen.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).